

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le vingt-huit mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire et Semène régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire à 1 place de l'Abbaye à La Séauve sur Semène, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET, le Président.

Étaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. VIAL, Mme JOLIVET, Mme TEYSSIER, M. ARNAUD, M. VALEYRE,
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. GIRODET, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. MASSARDIER, Mme PRADIER, M. MOLLE, Mme VINSON
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. SALGADO, Mme GINET, M. DUFAURE DE CITRES, Mme CHALANCON-LYOTHIER, Mme TARERAT
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE, Mme BENABDESLAM,
Commune de PONT SALOMON :	M. DURIEUX, M. MARCEAU, Mme ADJERIOU
Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :	M. MARCON, Mme SANDRON (à partir du point n°6),
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. BOMPUIS, Mme ROYON

Étaient excusés représentés :

M. HAURY : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Commune de Saint Ferréol d'Aurore : Pouvoir donné à M. RIVET

Était excusée :

Mme SANDRON : Commune de La Séauve sur Semène (jusqu'au point n° 5)

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRODET : Président :

- 01 – Conseil Communautaire : Désignation du secrétaire de séance : François MARCEAU :
 - **UNANIMITE**
- 02 – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 février 2023 :
 - **UNANIMITE**
- 03 – Administration Générale : Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - **Le Conseil Communautaire prend acte de la communication**
- 04 – Administration Générale : Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Mise à jour :
 - **UNANIMITE**
- 05 – Finances - Mutualisation : Budget Général : Compte de Gestion du Receveur 2022 (Rapporteur : Monsieur Emmanuel SALGADO, Vice-Président) :
 - **UNANIMITE (2 abstentions)**
- 06 – Finances - Mutualisation : Budget Général : Compte Administratif 2022 (Rapporteur : Monsieur Emmanuel SALGADO, Vice-Président) :
 - **UNANIMITE (2 abstentions) (le Président s'est retiré au moment du vote)**
- 07– Finances – Mutualisation : Finances : Budget Général : Affectation des résultats 2022 (Rapporteur : Monsieur Emmanuel SALGADO, Vice-Président) :
 - **UNANIMITE (2 abstentions)**
- 08 – Finances – Mutualisation : Budget Général : Budget Primitif 2023 :
 - **MAJORITE (9 abstentions – 2 contre)**
- 09 – Finances – Mutualisation : Fiscalité Locale : Vote des Taux :
 - **MAJORITE (8 abstentions – 3 contre)**
- 10 – Finances – Mutualisation : Instauration de la Taxe des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI :
 - **MAJORITE (8 abstentions – 3 contre)**
- 11 – Finances – Mutualisation : Subventions aux associations et participations aux organismes de regroupement – Famille – Jeunesse :
 - **UNANIMITE**
- 12 – Finances – Mutualisation : Subventions aux associations et participations aux organismes de regroupement – Administration Générale :
 - **UNANIMITE**
- 13 – Finances – Mutualisation : Subventions aux associations et participations aux organismes de regroupement – Culture :
 - **UNANIMITE**
- 14 – Finances – Mutualisation : Participations aux organismes de regroupement :
 - **UNANIMITE**

15 – Finances – Mutualisation : Durée d’amortissement des pépinières d’entreprises :

- **UNANIMITE (2 abstentions)**

16 – Finances – Mutualisation : Budgets Annexes Economiques : Comptes de Gestion du Receveur 2022, Comptes Administratifs 2022, Affectations des Résultats 2022, Budgets primitifs 2023 (Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRODET, Président) :

- **UNANIMITE (2 abstentions) pour les Comptes de Gestions du Receveur 2022, des Comptes Administratifs 2022 (le Président s’est retiré au moment du vote), des Affectations des Résultats 2022 et des Budgets Primitifs 2023 des budgets annexes économiques : Usine Relais Transports ROUSSON, Usine Relais MGPA, Pépinière d’entreprise du Viaduc, Pépinière de Saint Just Malmont, Immobilier Route de la Flachère, ZA Les Portes du Velay, Extension ZA Les Portes du Velay, ZA La Plaine des Mâts, Espace Aqualudique Aurec sur Loire,**
- **MAJORITE (1 contre - 2 abstentions) pour le Compte de Gestion du Receveur 2022, le Compte Administratif 2022 (le Président s’est retiré au moment du vote), l’Affectation des Résultats 2022 du budget annexe ZA Les Grangers-Bramard,**
- **MAJORITE (1 contre -11 abstentions) pour le Budget Primitif 2023 du budget annexe ZA Les Grangers-Bramard**

17 – Finances – Mutualisation : Budgets annexes Assainissement Régie et DSP : Comptes de Gestion du Receveur 2022, Comptes Administratifs 2022, Affectations des Résultats 2022, Budgets primitifs 2023 (Rapporteur : Monsieur Yves BOMPUIS, Vice-Président) :

- **UNANIMITE (2 abstentions) pour les 2 Comptes de Gestions du Receveur 2022, les 2 Comptes Administratifs 2022 (le Président s’est retiré au moment du vote), les 2 Affectations des Résultats 2022 et les 2 Budgets Primitifs 2023**

18 – Finances – Mutualisation : Budgets annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP: Comptes de Gestion du Receveur 2022, Comptes Administratifs 2022, Affectations des Résultats 2022, Budgets primitifs 2023 (Rapporteur : Monsieur Yves BOMPUIS, Vice-Président) :

- **UNANIMITE (2 abstentions) pour les 2 Comptes de Gestions du Receveur 2022, les 2 Comptes Administratifs 2022 (le Président s’est retiré au moment du vote), les 2 Affectations des Résultats 2022 et les 2 Budgets Primitifs 2023**

19 – Développement Economique : Convention de délégation d’aides à l’immobilier d’entreprises à passer avec le Département de la Haute-Loire:

- **UNANIMITE**

20 – Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme : Parc aqualudique d’Aurec sur Loire : Avenant n°1 au marché de travaux :

- **UNANIMITE (2 abstentions)**

Le texte intégral des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes Loire et Semène.

Vu pour être affiché le 04 avril 2023 conformément aux prescriptions des articles L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Frédéric GIRODET

